

715 - Réseaux de communication

**715 - Réseaux de communication -
Propositions financières- Budget Primitif 2017**

Rapport n° CD/2016/164

Service Chef de file :

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le projet de réseau d'initiative publique pour le très haut débit en Alsace annoncé dès 2012 à travers le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique est entré en 2016 dans sa phase opérationnelle avec l'attribution du contrat de délégation à la société ROSACE. 6 années sont dorénavant nécessaires pour fibrer l'ensemble du territoire hors zones denses et câblées. L'année 2017 verra les premières prises livrées.

Au delà des investissements sur les infrastructures, les réflexions devront s'engager sur les usages qu'il faudra développer, au sein de l'administration départementale, à destination du grand public et des entreprises pour que les contenus numériques profitent pleinement des investissements engagés par les collectivités locales.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par modes d'actions :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
D	71510	F	Action en faveur du développement TIC	-*	-*
D	71510	I	Action en faveur du développement TIC	230 000.00	156 000.00
TOTAL				230 000,00	156 000,00

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse)*

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
R	71510	F	Action en faveur du développement TIC	-*	-*
R	71510	I	Action en faveur du développement TIC	-*	93 000.00
TOTAL				0,00	93 000,00

Le déploiement du très haut-débit

Le Département du Bas-Rhin s'est très tôt impliqué dans l'aménagement numérique, pour permettre à chaque particulier et professionnel bas-rhinois de disposer d'une connexion haut-débit de qualité. Le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique, adopté en décembre 2011, a posé les bases de cette stratégie à moyen - long terme, visant le très haut-débit pour tous.

Cet ambitieux projet repose sur deux socles complémentaires et indissociables.

Le premier socle concerne les infrastructures nécessaires au déploiement. Sans la fibre optique jusqu'au client final, le très haut-débit ne pourrait en effet être garanti de manière pérenne.

Et sans l'intervention publique menée conjointement par la Région et les deux départements alsaciens, plus de la moitié de la population alsacienne, résidant en-dehors des grands centres urbains, ne pourrait accéder aux mêmes services que ceux que proposent les opérateurs privés, à leur charge, dans les zones urbaines.

Cette intervention s'est concrétisée en 2015-2016 par l'attribution et la signature de la délégation de service publique relative à la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau très haut-débit alsacien, sous la forme d'une délégation de service public de type concessive d'une durée de 30 ans. Le délégataire, la société ROSACE, s'engage à connecter l'ensemble du territoire (hors zones denses et zones câblées) dans un délai de 6 ans.

L'année 2017 sera donc la première année de travaux de grande ampleur puisqu'environ 70 000 prises devront être réalisées chaque année, en débutant par les communes prioritaires aujourd'hui mal pourvues.

Les crédits proposés pour 2017 permettent d'assurer la part départementale annuelle à la subvention d'équilibre apportée au délégataire, soit 882 660 € sur les 3,5 M€ de subvention totale qu'apporte le Département à ce projet.

Le second socle concerne les usages et services qui doivent aussi se développer et s'enrichir pour proposer des services plus innovants, plus adaptés, plus efficaces. En effet, si les infrastructures constituent une condition nécessaire à l'aménagement numérique du territoire, elles n'en sont que le support et ce sont bien les contenus ou les services associés qu'il faudra faire évoluer conjointement.

C'est d'abord au sein de la collectivité par l'expérimentation du télétravail, par les projets de « route intelligente » permettant une régulation et une adaptation en temps réel des conditions de circulation, par l'équipement des collèges avec des tableaux numériques, la poursuite de la mise en place des espaces numériques de travail, la maintenance à distance, les appels à projets innovants, ...

Ces services concernent aussi les partenaires du Département et le grand public dans les domaines du maintien des personnes âgées à domicile, de l'enseignement à distance, des plates-formes de partage dans les établissements scolaires, de l'hospitalisation à domicile ou encore de l'e-administration, ...

Il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Favoriser les échanges entre l'administration et le citoyen.
- Renforcer les services de proximité, mettre en place des guichets numériques.
- Dynamiser l'entrepreneuriat local, valoriser le patrimoine culturel et touristique.
- Favoriser la réussite scolaire par le développement du numérique éducatif, les espaces numériques de travail, la gestion et la maintenance des équipements mutualisés, enseignement à distance, plate-forme de partage, ...
- Encourager les nouvelles mobilités sur le territoire.
- Poursuivre les projets de « route intelligente », gestion dynamique des flux, information temps réel des conditions de circulation, ...
- Favoriser l'autonomie des populations fragiles, maintien à domicile, domotique, accès au service.
- Moderniser l'administration, en améliorant l'accueil et le suivi des prestations via le portail web, en développant les dématérialisations de procédures, l'open data, en encourageant le télétravail, ...
- Encourager dans le cadre des politiques du Département le développement par les entreprises de solutions numériques et innovantes.

Ce sont ces projets qu'il est proposé d'encourager voire d'initier, pour que les contenus numériques profitent pleinement des investissements engagés par les collectivités locales.

La téléphonie mobile

Parallèlement à son engagement sur la stratégie numérique, le Département poursuit son soutien auprès des communes isolées et mal couvertes en téléphonie mobile. L'Etat, au travers de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, s'est engagé à finaliser la couverture des communes du programme « zones blanches centres – bourgs ». Ainsi, et suite au recensement national des communes « zones blanches » (c'est-à-dire, pour lesquelles aucun des opérateurs n'est présent dans un rayon de 500 mètres autour du centre de la commune), les Communes d'ALBE et BERNARDVILLE ont été retenues dans le Bas-Rhin.

Par la suite, l'Etat a lancé un appel à projets permettant aux collectivités qui le souhaitent d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction des pylônes nécessaires à l'implantation des équipements des opérateurs.

Le Département du Bas-Rhin a répondu à cet appel à projet « Zones blanches centres-bourgs » lancé par l'Etat et assure ainsi la maîtrise d'ouvrage des travaux des 2 sites bas-rhinois.

L'investissement global pour le site d'ALBE s'élève à de 154 270 € TTC avec une participation de l'Etat fixée à 130 000 €. Pour la commune de BERNARDVILLE, l'investissement s'élève à 150 799 € TTC avec une prise en charge de l'Etat fixée à 100 000 €.

Pour la poursuite des travaux déjà engagés en 2016, il est proposé d'inscrire 156 000 € de crédits de paiement au titre de l'année 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 715 - Réseaux de communication.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY